



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2024 031

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS
COMMUNAUTAIRES ASSOCIES**

**APPEL D'OFFRES OUVERT - FOURNITURE DE PIÈCES ET DE PRESTATIONS POUR
VEHICULES ET MATERIELS (20 LOTS) - SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES A BONS DE
COMMANDE (LOTS 15 ET 16)**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a lancé une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, ayant pour objet des fournitures de pièces et de prestations pour véhicules, sous la forme d'accords-cadres à bons de commande, pour une période initiale d'un an à compter de la notification, reconductible tacitement trois fois un an dans les mêmes conditions, décomposée de la manière suivante :

- Lot 1 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Renault Poids Lourds, avec un montant minimum de 250 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 700 000 € HT
- Lot 2 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Mercedes / Fuso Poids Lourds, avec un montant minimum de 10 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 70 000 € HT
- Lot 3 : Fourniture de pièces et de prestations équivalentes à l'origine pour tout type de véhicules, avec un montant minimum de 200 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 550 000 € HT
- Lot 4 : Fourniture et entretien de pneumatiques poids lourds agricoles et de génie civil, avec un montant minimum de 80 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 240 000 € HT
- Lot 5 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Terberg, avec un montant minimum de 50 000 € HT et avec un montant maximum de annuel 200 000 € HT
- Lot 6 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Faun/ PB Environnement, avec un montant minimum de 25 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 150 000 € HT
- Lot 7 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Semat – Zoeller, avec un montant minimum de 8 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 50 000 € HT
- Lot 8 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Packmat, avec un montant minimum de 2 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 30 000 € HT
- Lot 9 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Gillard, avec un montant minimum de 2 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 40 000 € HT
- Lot 10 : Fourniture de pièces équivalentes à l'origine pour tout type de bennes à ordures ménagères et de leurs équipements, avec un montant minimum de 10 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 70 000 € HT

- Lot 11 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Marrel Palfinger, avec un montant minimum de 35 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 150 000 € HT
- Lot 12 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Hiab Multilift, avec un montant minimum de 5 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 50 000 € HT
- Lot 13 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine New Holland, avec un montant minimum de 5 000 € HT et avec un montant maximum de 40 000 € HT annuel
- Lot 14 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Manitou, avec un montant minimum de 5 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 40 000 € HT
- Lot 15 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine pour hydrocureurs Huwer, avec un montant minimum de 20 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 70 000 € HT
- Lot 16 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine pour hydrocureur Cappellotto, avec un montant minimum de 5 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 60 000 € HT
- Lot 17 : Prestations de chaudronnerie et fourniture de produits sidérurgiques, avec un montant minimum de 60 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 190 000 € HT
- Lot 18 : Prestations de décapage et de peinture sur caisson de déchetteries, avec un montant minimum de 10 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 50 000 € HT
- Lot 19 : Prestations de remorquages et de transports de véhicules, avec un montant minimum de 3 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 30 000 € HT
- Lot 20 : Fourniture et réalisation de flexibles en caoutchouc et de leurs accessoires, avec un montant minimum de 10 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 40 000 € HT

Vu la décision n°2023_775 en date du 6 décembre 2023 par laquelle le Président a déclaré sans suite au motif d'infirmité, les lots 2, 5, 8, 13, 14, 18, 20, et de les relancer en marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément aux articles L.2122-1 et R.2122-2 du Code de la commande publique,

Vu la décision n°2023_818 en date du 12 décembre 2023 par laquelle le Président a autorisé l'attribution et la signature des accords-cadres à bons de commande pour les lots 1, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 17, de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général lié à l'infirmité des offres, le lot 19 et de le relancer cette procédure sous la forme d'une procédure avec négociation, conformément aux articles L.2124-3 et R.2124-3 6° du Code de la commande publique,

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres réunie le 12 décembre 2023, a décidé de retenir les propositions suivantes jugées économiquement les plus avantageuses pour les lots 15 et 16 :

- Lot 15 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine pour hydrocureurs Huwer : L'offre de la société SARL HUWER NORD, ayant son siège social à Ruitz (62620), 70 rue de Béthune,
- Lot 16 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine pour hydrocureur Cappellotto : L'offre de la société SARL ASSAINIPIECES SERVICES, ayant son siège social à Courrières (62710), rue de la libération – ZAC des Chauffours,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer les accords-cadres à bons de commande ayant pour objet des fournitures de pièces et de prestations pour véhicules pour une période initiale d'un an, reconductible tacitement trois fois un an, dans les mêmes conditions, avec les sociétés suivantes :

- Lot 15 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine pour hydrocureurs Huwer : société SARL HUWER NORD, ayant son siège social à Ruitz (62620), 70 rue de Béthune, pour un montant minimum de 20 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 70 000 € HT
- Lot 16 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine pour hydrocureur Cappellotto : société SARL ASSAINIPIECES SERVICES, ayant son siège social à Courrières (62710), rue de la libération – ZAC des Chauffours, pour un montant minimum de 5 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 60 000 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **23 JAN. 2024**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le : **23 JAN. 2024**

Et de la publication le : **23 JAN. 2024**

Par délégation du Président

Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel